

A. BEHAGEL
Rédacteur en chef.

L'INDÉPENDANT

A. LELANDAIS
Administrateur gérant.

Des Iles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance,

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au BUREAU du JOURNAL,

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page (*la petite ligne*), 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —
RÉCLAMES (*la ligne ordinaire*) 50 —
AVIS, dans la 2^e ou la 3^e page 40 —
Les longues publicités sont payables par trimestre.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dernières nouvelles. — Chronique locale. Echos de la Commission coloniale de la colonie. — Liste de souscription. — Trois matelots de la Perle tombés à l'eau et l'un d'eux noyé. — A propos du vote au Conseil général concernant un commissaire-priseur. — Bulletin commercial. — Création d'une banque française locale à Saint-Pierre. — Nouvelles de France. — Les bateaux-canons. — M. de la Porte sous-secrétaire, etc. — Académie française. — La politique coloniale avant 1789. — A l'hiver. — Chronique de la mode. — Choses étranges. — Mouvement du port. — État-civil. — Annonces.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Un télégramme privé, en date d'hier, annonce que M. le général Boulanger consentirait à réduire de 50 millions les allocations par lui demandées et désavouera tout intention bellicoseuse.

Le cabinet de Londres serait encore en crise.

Le marquis de Salisbury presserait le marquis de Hartington de former un ministère de coalition. Il offrirait à lord Hartington de lui céder le portefeuille de premier ministre se contentant, lui-même, de celui des affaires étrangères.

Lord Hartington conseillerait de choisir son successeur à lord Churchill dans les rangs des conservateurs. Et ceux-ci seraient unanimes à désaprouver la formation d'un ministère de coalition.

Dès une dépêche reçue ce matin, la Russie masserait trois cents mille hommes à Kief.

L'autriche s'attend à la guerre.

Le marquis de Hartington est arrivé à Paris.

Le chambellan le presse d'accepter le siège dans le Cabinet.

D'après un télégramme d'aujourd'hui le nouveau ministère français, serait favorable à l'abolition des aînés de commerce actuels.

Un traité d'alliance aurait été formé entre l'Allemagne et la Russie, il y a une quinzaine de jours.

Chronique Locale.

ÉCHOS DE LA COMMISSION COLONIALE

La Commission coloniale s'est réunie le 22 décembre à 11 heures du matin.

Etaient présents: MM. Marie Lefèvre,

président, Cordon, secrétaire et Salomon, membre.

M. le Chef du service de l'Intérieur a présenté une demande d'ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1886 pour environ 31,000 francs.

Nous sommes encore à nous demander sur quel article du décret organique s'est basé M. le Chef du service de l'Intérieur pour demander ces crédits à la Commission coloniale au lieu de les présenter au Conseil général dont la session ordinaire vient de finir?

De plus nous avions toujours cru que l'administration ne pouvait dépasser les chiffres inscrits au Budget sans demander « au préalable » de nouveaux crédits.

Or, sauf 12,000 fr. environ de dépenses d'ordre, provenant d'un excédant de recettes, tous les crédits en question étaient demandés pour couvrir des dépenses engagées depuis longtemps. M. le Chef du service de l'Intérieur l'a parfaitement reconnu en disant qu'il n'avait pu réunir les factures en temps utile pour présenter sa demande au Conseil général.

En présence de cette double irrégularité la Commission coloniale devait renvoyer ces crédits à l'examen du Conseil général qui se réunit extraordinairement le mois prochain.

Malgré les protestations de l'un de ses membres, la Commission coloniale a cru devoir voter tous ces crédits... sauf approbation du Conseil général!

Mais si le Conseil général n'approuve pas, Qu'adviendra-t-il?

Ils seront maintenus quand même; puisque dans quelques jours un arrêté, s'appuyant sur la décision de la Commission coloniale, va rendre exécutoire l'ouverture de ces crédits supplémentaires sur l'exercice 1886.

L'an dernier la Commission coloniale n'avait aucune délégation; cette année on lui a donné le droit de voter 3,000 fr. de crédits par mois et d'accorder des concessions gratuites de terrains.

Toutes ses attributions sont réglées par les articles 61 et suivants du décret de 1886.

Il ne faudrait pourtant pas qu'elle vint s'arroger le pouvoir et les droits du Conseil général par complaisance pour l'administration.

E. S.

Liste de Souscription en faveur des naufragés de Miquelon

3^e Liste

Souscriptions recueillies par les bons soins du révérend père Walsh de Saint-Laurent (Terre-Neuve).

Pierre Bintan 43 fr. 20. — Michael Stacey 21 fr. 60. — John Cozens 21 f. 60. — William Cozens 10 fr. 80. — Thomas Cozens 10 fr. 80. — William Stacey 21 fr. 60. — Richal Stenneburg 10 fr. 80. — Ambroise Stacey 10 fr. 80. — Jean Mandueil 5 fr. 40.

Total 156 fr. 60

Montant de la 2^e liste 673 . 70

Total à ce jour 830 fr. 30

Nous recevons, au moment de mettre sous presse, par l'entremise de M. le curé de St-Pierre, du révérend père Walsh de St-Laurent, la somme ci-dessus énoncée de 156 fr. 60 pour la contribution de la petite population catholique de Loris et Point-Cruz à la souscription ouverte au bénéfice des pauvres familles des naufragés de l'*«Eclair* n° 2».

Cette généreuse offrande honore autant les souscripteurs que le respectable prêtre dont la charité vraiment évangélique a trouvé auprès de ses ouailles un si sympathique écho.

Ce sont des anglais de Terre-Neuve, qui viennent au secours de Français de St-Pierre et Miquelon montrant ainsi que, pour eux, le plaisir et le devoir de faire le bien ne connaissent ni nationalité ni frontière.

Bien qu'ils aient eux aussi des infortunes à soulager, dans le pays qu'ils habitent, ils ne sont pas de ceux qui répondent quand on leur tend la main pour des étrangers à la localité: je ne donne qu'aux

pauvres de ma paroisse.

Nous ne voudrions pas faire de rapprochement désagréable pour qui que ce soit.

Mais il ne serait pas loyal de dissimuler qu'en cette circonstance les besoins des Miquelonnais en détresse ont trouvé plus d'assistance chez des étrangers qu'au près de leurs compatriotes de St-Pierre qui ont, en bien petit nombre, et nous parlons de ceux qui pouvaient le faire, répondu à l'appel adressé à leur générosité.

Honneur et merci à nos souscripteurs de Loris et Point-Cruz et à leur respectable pasteur!

Trois matelots de la Perle tombés à l'eau et l'un d'eux noyé.

Samedi soir, 25 du courant, à 9 heures du soir, des cris: «Au secours», se firent entendre du côté du quai opposé à celui où est accostée la *Perle*: aussitôt un second-maître et le factionnaire de cette dernière, se portèrent du côté d'où provenaient les cris.

Malgré l'obscurité, excessivement profonde, ils purent distinguer deux hommes qui se débattaient dans l'eau.

Le second-maître réussit à se procurer une perche d'une golette qui se trouvait le long du quai: à l'aide de cette perche, il put réussir à crocher un des deux hommes. Au moment où il allait être monté sur le quai, il retomba lourdement à l'eau; la perche fut alors passée à son camarade qui se débattait contre les atteintes de l'asphyxie, et on réussit à se saisir de lui. Au même moment, celui qui était retombé à l'eau, se cramponna avec une telle force à la jambe de son camarade, qu'il fit craindre un instant pour le sauvetage de l'un et de l'autre; mais, à bout de forces, il retomba une seconde fois pendant que l'on réussissait à hisser son camarade sur le quai. Heureusement pour lui, le canot du *Marius*, monté par deux matelots, arriva à son secours et parvint, avec une peine extrême, à le sauver, lui aussi.

A ce moment, tout l'équipage de la

FEUILLET DE L'INDÉPENDANT

AGATHE ET LYDIE Nouvelle

PAR M. GASTON BERGERET.

vais été admis à prendre passage sur un bâtiment de l'État, et il se trouva que le navire était commandé par un capitaine de vaisseau pour qui je n'étais pas tout à fait un inconnu. J'avais eu occasion de le voir plusieurs fois au cours de l'hiver précédent et j'avais été frappé de l'expression très particulière de sa physionomie. C'était un homme d'environ quarante ans, mais il paraissait avoir quelques années de plus; la gravité habituelle de son visage et de sa tenue, la profonde mélancolie dont ses traits semblaient porter l'empreinte et la nuance argentée de ses cheveux lui auraient même donné l'air d'un vieillard si cette indication superficielle n'eût été démentie par la vigueur de sa parole, par l'énergie de ses lèvres et surtout par la flamme qui éclairait

ses yeux à certains moments. On sentait alors que sous ce masque d'impassible résignation il y avait une âme encore très jeune, ardente et tendre. C'était le trait singulier de cette physionomie que le contraste entre ces deux expressions différentes: l'une, habituelle, où l'on ne voyait que la force paisible, un peu hautaine et presque dure; l'autre, accidentelle, où se révélait la plus exquise bonté. Au repos, il ne pouvait inspirer que le respect; au sourire, il attirait une sympathie curieuse.

Dans le cours d'une traversée qui dura plusieurs semaines, le commandant, qui parlait très peu aux officiers de son bord, s'habitua peu à peu à causer avec moi; comme j'étais seul de l'espèce civile sur le bâtiment, cela ne créait pas de précédent, et nous en vinmes à nous promener chaque nuit une heure ou deux sur le pont. Les nuits étaient calmes, étoilées et chaudes. Quand on est au milieu de la mer, hors du tumulte des hommes, loin de tout, on est facilement amené à faire des retours sur soi-même, on regarde sa propre vie comme

si l'on était un spectateur étranger, on ne sait plus si des événements qui datent d'hier n'appartiennent pas à une existence lointaine.

Ce fut sous l'influence de cette disposition d'esprit que le commandant me raconta ce qui suit.

I.

« Il y a dix-neuf ans, j'étais à Cherbourg, attendant le départ du bâtiment sur lequel je devais rejoindre la division du Pacifique; grâce à une série de contre-ordres qui retardèrent successivement le départ, je passai presque tout l'hiver à terre, et ce fut, du moins jusqu'aux derniers jours, un hiver très gai. J'avais vingt-deux ans, je venais d'être nommé enseigne de vaisseau, je voyais s'ouvrir devant moi une carrière que j'avais choisie et, en attendant la campagne à laquelle j'allais prendre part, je ne songeais qu'à m'amuser. Il y eut beaucoup de réunions cette année-là, et, dans une ville où presque tout le monde se rattachait à la marine, j'avais dès le premier jour rencontré partout un accueil cordial.

« J'étais devenu amoureux au premier bal où j'avais été invité. Cela vous paraît tout simple: que ferait un officier de vingt-deux ans qui attend son embarquement, s'il n'était pas amoureux? Vous verrez cependant que mon amour était plus sérieux qu'on ne pouvait s'y attendre.

« Agathe était toute jeune: elle n'avait guère plus de dix-sept ans. Je lui ai été présenté par son père, qui avait été compagnon d'armes du mien et qui venait de prendre sa retraite avec le grade de contre-amiral. J'ai dansé avec elle et je ne me rappelle pas du tout ce que nous avons dit, bien que j'aie souvent cherché à reconstruire les termes ou tout au moins le fond de cette première conversation. Mais je me rappelle parfaitement que, lorsque je l'ai reconduite à sa place, je l'aimais. Je suis même sûr que nous nous aimions.

« Ce n'a pas été un coup de foudre: n'ai rien éprouvé de violent; il ne s'est pas accompli en moi un de ces mouvements subtils qui retournent l'âme; mais j'ai senti que je venais de rencontrer la femme qu'



Perle se trouvait sur le quai. Sa surprise fut grande lorsque, dans les deux sauvés, il reconnut deux des siens.

Mais, quel ne fut pas le triste étonnement d'un matelot de la goëlette de l'Etat, le lendemain dimanche à midi et demi, lorsqu'après le départ d'une goëlette amarrée au quai, il découvrit le cadavre d'un autre de ses camarades que personne n'avait supposé être tombé à l'eau en même temps que les deux marins qu'on avait si heureusement retirés la veille, et qui n'avaient pu donner à cet égard aucune indication!

Lorsqu'on amena à terre le malheureux noyé, il avait une jambe repliée comme quelqu'un qui, faisant un pas en avant et rencontrant le vide, tombe en pliant le corps. Ceci fait supposer qu'il a été asphyxié aussitôt sa chute.

Les deux autres, ayant été immédiatement transportés à l'hôpital, où ils furent l'objet de soins immédiats, sont maintenant en pleine voie de guérison.

A qui incombe la responsabilité de ce triple accident?

Peut-être tout d'abord à l'imprudence des hommes eux-mêmes. Mais, si les réverbères du quai avaient été allumées, (et comme cela arrive souvent, ils ne l'étaient pas samedi soir), le malheur que l'on a déplorer, ne se serait peut-être pas produit!

Avis à qui de droit!

A propos du Conseil général

M. E. Salomon nous adresse la lettre suivante au sujet de l'article intitulé : Un commissaire-priseur à Saint-Pierre qui a paru dans le numéro de l'Indépendant du 17 de ce mois.

Nous donnerions bien volontiers acte à M. E. Salomon, si c'était le désir par lui exprimé, de ce que, s'il a combattu l'utilité du vœu formulé par M. A. Norgeot, c'était non dans un intérêt privé mais dans l'intérêt public.

Ce serait là l'affirmation de sentiments d'abnégation fort à leur place chez qui conque a l'honneur de siéger dans une assemblée délibérante et spécialement chez M. E. Salomon qui, l'Indépendant, se fait un plaisir de le reconnaître, a parfaitement justifié jusqu'ici la confiance que lui ont accordée ses mandants.

Mais ce n'est pas cela que veut établir l'honorable conseiller.

Allant plus loin, et nous regrettons, de ne pouvoir, sur ce point, nous mettre d'accord avec lui, il déclare qu'il n'a pas combattu la proposition de son collègue.

Il nous engage à relire le procès-verbal de la séance du sept décembre.

C'est ce que nous venons de faire, et nous le renvoyons à notre tour au compte-rendu officiel publié dans notre numéro du dix-sept.

M. Salomon y trouvera reproduites les diverses observations par lui présentées au cours de la discussion.

Elles sont toutes, et nettement à l'en-

contre de l'utilité de la création demandée par M. Norgeot.

L'Indépendant ne peut sonder les cœurs, et les reins. Et les intentions ne lui sont connues que par les termes dans lesquels on les exprime.

Pour lui, comme pour tout le monde, quand on signale, et avec insistance, une proposition comme inopportun et ne présentant que des inconvénients, on la com-

M. E. Salomon affirme que telle cependant n'a pas été son intention.

Devant cette assertion nous aurions mauvaise grâce à insister.

Mais si l'affirmation de l'honorable conseiller nous touche et nous persuade, il n'en est pas de même, qu'il nous permette de lui dire, de cette circonstance, non relatée au compte rendu, qu'il a voté avec la majorité du Conseil en faveur du vœu formé par M. Norgeot.

M. E. Salomon l'a constaté plusieurs fois lui-même, et les procès verbaux de la dernière session en font foi, les membres du Conseil général ne votent pas toujours en stricte conformité avec les sentiments qu'ils ont exprimé au cours de la discussion dont le vote a été précédé.

Ces réserves faites, il sera bien entendu, après les explications de l'honorable conseiller, mais elles étaient nécessaires, qu'il n'a pas voulu combattre la création d'une charge de commissaire-priseur, qu'il était complètement désintéressé dans le débat; qu'il ne veut plus faire de ventes, qu'il n'en fera plus et que peu lui importe qui les fera à l'avenir!

C'est M. le conseiller Norgeot qui ne sera pas content, lui qui, M. Salomon nous le déclare, n'a formulé sa proposition que pour lui faire une bonne niche.

Quand à M. le greffier et à M. l'huisier, qui ne croient pas, eux, comme M. E. Salomon perdre leur temps et encore moins leur argent en faisant des ventes, ils ne seront pas fâchés, nous le pensons, de voir l'honorable conseiller leur donner ainsi le champ libre.

Et puis ce sera une transition à l'unification du monopole.

Il y avait trois commissaires-priseurs. Il n'y en aura plus que deux.... jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus qu'un

Saint-Pierre le 22 décembre 1886.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je viens vous prier d'insérer dans votre Journal une petite rectification au sujet de l'article intitulé : Un Commissaire-priseur à St-Pierre, paru dans le dernier numéro de l'Indépendant.

Je n'ai pas combattu le vœu émis par le Conseil général pour la création d'un commissaire-priseur, bien au contraire, j'ai voté pour.

Mais j'ai tenu à faire connaître au Conseil, les diverses conséquences de son vote, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte en relisant le procès-verbal.

Je regrette que le scrutin n'ait pas été public; mais je suis heureux de saisir cette circonstance pour faire savoir à mes électeurs que je n'ai pas l'intention de profiter du mandat de conseiller gé-

néral pour faire mes petites affaires.

Lorsqu'il s'agira d'une question m'intéressant personnellement, ils peuvent être assurés que je m'abstiendrai toujours de prendre part au vote; comme je l'ai fait du reste dans cette même séance, au sujet de la proposition tendant à créer d'un 2^e notaire dans la Colonie.

Veuillez agréer Monsieur le Rédacteur en chef. L'assurance de mes sentiments dévoués.

E. SALOMON.
Conseiller général.

BULLETIN COMMERCIAL

Les nouvelles reçues par le courrier arrivé le 19 confirment ce que nous avancions dans notre précédent bulletin de quinzaine.

Le marché de Bordeaux a une forte tendance à la hausse. Si ce n'était la pluie persistante et générale, en France, qui rend la sécherie presque nulle, le stock se trouverait, aujourd'hui, diminué dans une plus large proportion, car, nous le répétons avec satisfaction, les demandes sont toujours très actives. Mais il est malheureusement impossible de les satisfaire entièrement. La position reste bonne quand même; et elle ne pourra manquer de s'améliorer si la température vient à l'aide des détenteurs qui manquent souvent de poisson sec.

Dans nos Antilles, la situation est sans changement important et les derniers avis ne font entrevoir aucun amélioration. La Canadienne a cependant débuté, au détail, par 19 francs le G. B. sur le marché de la Pointe-à-pitre.

De la Martinique nous ne connaissons rien à signaler depuis la vente par Haydée.

Par contre à la Havane, l'article morue est en faveur.

On l'y cotait, le 4 du courant, à 6 piastres le quintal de 46 kilogrammes.

Les droits sur ce marché étant de 83 cents par quintal, il reste encore, en calculant la piastre au change de 4 fr. 70, un prix de vente de 26 francs 40 pour notre quintal de 50 kilogrammes duquel il y a toujours à déduire le fret, la Commission de vente et les autres frais accessoires de placement.

C'est un marché situé sur la route de nos Antilles, facile à exploiter et l'idée d'une expédition d'essai sur cette place paraît plus rationnelle que celle d'envoyer à Colon,

Cependant nos négociants armateurs sont encore à faire cette tentative, peut-être même à y songer et pourtant elle serait beaucoup plus logique que l'envoi de 3 navires en concurrence sur les Antilles, surtout dans la situation dépeinte plus haut.

Nous ne pouvons voir sans regret, les départs des navires Sans-Peur, Daphné et Thérèse effectués ensemble avant-hier, le premier allant à la Martinique et les deux autres à la Guadeloupe. Que va-t-il advenir de cette non entente ?

Variorum.

CRÉATION D'UNE BANQUE FRANÇAISE LOCALE

A SAINT-PIERRE

4^e ARTICLE.

Statistique des banques coloniales.

L'exercice 1884-1885 a été pour les Banques coloniales une période de crise, surtout pour nos colonies se livrant à la culture de la canne. Les Banques de la Réunion et de la Martinique ont été les plus éprouvées. Cependant malgré cette période fâcheuse, pendant laquelle les sures indigènes sont tombés à 0 fr. 20 le kil., les Banques, non seulement n'ont pas été gravement atteintes, mais encore ont pu donner de 2 1/2 à 7 0/0 à leurs actionnaires.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs la situation de nos divers établissements coloniaux dirigés sous la surveillance de l'Etat.

Banque de la Réunion. — La Banque a été autorisée par un décret en date du 15 décembre 1884 à augmenter son capital de un million de francs ce qui le porte à 4 millions et le nombre de ses actions à 8,000, se répartissant au 30 juin 1885 ainsi qu'il suit : 5,565 actions dans la colonie et 2,435 en Europe. Le fonds de réserve avait atteint sa limite légale, mais il a été entassé à la suite des pertes éprouvées pendant l'exercice. Cependant il s'est élevé encore à la date précise à 1,129,555 fr. 30.

Un dividende de 2 1/2 0/0 avait été distribué à la fin du deuxième semestre de 1884 mais aucune répartition n'a pu être faite en 1885.

Banque de la Martinique. — Les recettes nettes formant le bénéfice de la Banque se sont élevées pendant l'Exercice 1884-1885 à la somme de 104,407 fr. 98 à répartir suivant les prescriptions statutaires.

L'attribution aux actions a été de 25 fr. par action, soit 5 0/0 du capital nominal de l'action. Ce chiffre a été de 9 0/0 inférieur à celui du dividende de l'exercice précédent.

Pendant l'exercice 1884-1885 le mouvement général des affaires de la Banque s'est élevé pour les escomptes, prêts et avances à 22,325,465 fr. 57 et pour les opérations de change et autres à . . . 14,636,028

Soit un total général de 36,861,494

Ce total est en diminution sur l'exercice précédent de la somme de 24,066,066

Les comptes-rendus du dernier exercice indiquent, que la Banque de la Martinique a traversée une période de crise interne. Cependant, l'établissement a pu donner 5 0/0 à ses actionnaires. Malgré l'effondrement des prix des sucrens dans une colonie qui ne vit que dans la culture de la canne les prêts sur récolte restant à recouvrer au 30 juin 1885, ne s'élevaient qu'à la somme de 97,324 fr. 89 que ce

jouerait le grand rôle dans ma vie. Je ne peux pas vous dire si elle était jolie. Je n'ai jamais entendu parler d'elle et j'ignore ce que les autres pouvaient penser de sa beauté. Ce que je sais, c'est qu'elle était le type accompli de la femme qu'il me faut. Il n'y a pas un idéal auquel je puisse la comparer; c'est elle qui était l'idéal auquel j'ai comparé depuis toutes les femmes que j'ai rencontrées, quand je me suis demandé si elles avaient quelque chose qui pût me plaire. Je crois qu'en fait, avec plus ou moins d'intensité, il en est toujours ainsi. On n'aime sérieusement qu'une femme dans sa vie; on peut faire la cour à plusieurs, pousser même très loin ses entreprises; mais, sous des incarnations multiples, c'est la même femme qu'on cherche, et dans chacune d'elles on est séduit seulement par ce qui se rapproche de cet idéal unique. Il est possible que ce soit très peu de chose, la forme d'un trait, une ligne de la taille, un geste de la main ou une inflexion de la voix. Seulement, si elle ne réalise qu'un détail de l'ensemble auquel on est voué, la séduction

n'est pas durable. Moi, j'avais rencontré du premier coup la femme à laquelle je m'adaptais parfaitement, et je devais dès lors être incapable d'aimer jamais une femme qui ne fut pas elle.

« Vous dirai-je comment elle était? Cela n'a d'autre intérêt que de me procurer le plaisir de vous parler d'elle. Une taille bien cambrée, les épaules un peu hautes, les bras minces d'une jeune fille et les mains finement modelées, des cheveux châtain clair un peu crépés, le teint d'une pureté limpide et le nez légèrement relevé, les lèvres bien coupées et très mobiles... Mais à quoi bon essayer un portrait? Cela ne vous en donnerait aucune idée, et je ne la reconnaîtrais pas moi-même à ce que j'en dis.

« C'est par les yeux que nous avons pris possession l'un de l'autre. Non seulement ce jour-là, mais toutes les fois que nous nous sommes rencontrés, je voyais le fond de son âme en regardant dans ses yeux et je sentais qu'elle aussi elle voyait en moi. Nous n'avons jamais pu nous cacher l'ombre

d'une pensée, et nous lisions si bien l'un dans l'autre que nous nous amusions parfois à nous dire chacun ce que pensait l'autre au moment même : elle ne s'est pas trompée une seule fois.

« Je les vois encore, ces yeux bleus dans lesquels j'ai lu tant de jeunesse et de gaïté, toutes les impressions d'une âme si loyale et si tendre; je vois le reflet humide qu'y amenait la moindre émotion et les rapides éclairs qu'y faisait passer une joie malicieuse. Je me les rappelle animés de la fièvre du plaisir, je me les rappelle aussi voilés de tristesse, et toujours si adorables-ment bons que je ne saurais dire si c'est d'une façon ou de l'autre qu'ils ont plus vivement touché mon cœur.

« Dès le lendemain de ce bal, je n'ai plus eu d'autre occupation que de saisir ou de faire naître les occasions de revoir Agathe; pendant toute la saison nous nous sommes retrouvés deux ou trois fois par semaine, d'abord dans les maisons où elle allait, puis dans sa famille, où j'avais été facilement admis. J'y allais en visite le plus souvent

possible; j'y ai passé quelques soirées dans l'intimité, assis près d'elle, pendant qu'elle travaillait avec deux ou trois personnes à la lueur d'une grande lampe posée au milieu de la table.

« Le son de sa voix me causait un trouble délicieux; lorsqu'elle n'était pas dans le salon à mon arrivée et que je l'entendais parler, rire ou chanter dans la maison, ma poitrine se gonflait et j'étais au point de m'évanouir; c'était une voix douce, fraîche et d'un timbre si mélodieux, qu'elle m'arrivait comme une caresse dont je me faisais presque un scrupule.

(A suivre).

vers remboursements ont notablement diminué depuis.

Banque de la Guadeloupe. — Cette Banque a pu franchir l'exercice 1884-1885 en conservant, intacts son capital et son fonds de réserve. Une réserve supplémentaire a même été constituée pour faire face aux éventualités. Elle s'élève à la somme de 159,254 fr. 76.

Les bénéfices nets se sont élevés à 322,135 fr. 33 et l'attribution aux actions a été de 37 fr. soit 7 fr. 40 0/0 du capital nominal, chiffre inférieur de 8 fr. 20 0/0 à celui de l'exercice précédent qui avait été de 75 fr.

Banque de l'Indo-Chine. — Les bénéfices nets de l'Exercice 1884-1885 se sont élevés à 313,965 fr. 60 en augmentation sur l'Exercice précédent d'une somme de 43,045 fr. 15.

Après déduction des prélèvements statutaires un dividende de 16 0/0 a pu être servi aux actionnaires, c'est-à-dire 12 fr. 80 0/0 du capital versé, le dividende est en augmentation de 1 fr. 80 sur celui de l'Exercice précédent.

Banque du Sénégal. — Pendant l'Exercice 1884-1885 les recettes se sont élevées à 176,305 fr. 36. Après déduction des charges et dépenses diverses, les bénéfices nets de 96,779 fr. 54 ont été repartis conformément aux statuts.

L'attribution pour chaque action, atteint le chiffre de 92 fr. soit 18 fr. 40 0/0 du capital nominal, ce chiffre a été supérieur de 5 fr. 08 0/0 à celui du dividende de l'Exercice précédent.

Le dernier exercice a donc été très prospère pour la Banque du Sénégal, le dividende s'est élevé au niveau de celui des grandes Banques coloniales dans les années les plus fructueuses. La progression constante du commerce des arachides a donné une impulsion profitable à la Banque et aux opérations financières et commerciales de notre colonie africaine.

Une voie ferrée reliant St-Louis à Dakar a donné à ce dernier poste une importance très grande qui a déterminé la Banque à transférer dans ce port l'Agence qu'elle avait établie à Gorée. Quoique le résultat de la première année puisse être évalué au-dessous de ce que cette Agence pourra produire dans l'avenir, le mouvement du courant avec la Banque principale s'est élevé à 4,000,000.

En raison du développement des affaires, le Conseil d'administration de la Banque du Sénégal a près l'initiative d'une proposition d'augmentation du capital de l'établissement, et, dans la séance du 25 juillet 1885, l'assemblée générale des actionnaires a émis un vote favorable à ce projet.

Banque de la Guyane. — L'ensemble des recettes pour l'Exercice 1884-1885 s'est élevé à la somme de 203,907 fr. 97 et après déduction des charges et dépenses diverses, les bénéfices nets à repartir ont atteint le chiffre de 128,024 fr. 62

Chaque action a reçu comme dividende 90 fr. 30, soit 18 fr. 06 0/0 du capital nominal.

Malgré les brillants résultats de l'Exercice c'est une diminution de 3 fr. 75 sur le dividende de l'Exercice précédent.

Le mouvement général des affaires, de la Banque de la Guyane, représente pour l'Exercice 1884-1885: Escomptes prêts et avances . . . 5,152,978 fr. 02

Les opérations de change se sont élevées pendant la même période à 10,183,944 66

Soit un total général de 15,336,922 68

Cet établissement dont les opérations sont très fluctuantes poursuit une marche régulière et ascendante et répond à tous les besoins commerciaux de la colonie.

En comparant les résultats obtenus par ces institutions de crédit nous ne pouvons que constater combien notre colonie des îles St-Pierre et Miquelon est pauvrement outillée au point de vue des instruments de crédit.

Il serait à désirer que le commerce local prît une mesure prompte à ce sujet et ne différerait pas plus longtemps la création d'une Banque locale française, capable de rendre des services nombreux aux commerçants tant au point de vue de l'escompte qu'à celui des opérations de change.

(A suivre.)

LES BATEAUX-CANONS

Aux très bonnes nouvelles que notre dernier numéro donnait, d'après le *Petit Journal*, des bateaux-canons, nous devons opposer, pour continuer à maintenir nos lecteurs dans la connaissance de ce qui est dit pour et contre, les lignes suivantes que nous trouvons dans l'*Évenement* du 20 novembre dernier. —

On continue à s'occuper beaucoup dans le monde maritime des bateaux-canons.

Malgré certaines assurances intéressées, il est plus que douteux qu'ils puissent supporter les effets du tir de leur pièce soit en bombe, soit même à balle.

Il a fallu pousser la légèreté de la construction à des limites telles que les ingénieurs, de même que les officiers de marine, la considèrent comme dangereuse.

La question n'est plus de savoir si le bateau-canon pourra naviguer, mais s'il pourra tirer en rade les six coups réglementaires.

D'un autre côté une dépêche de Paris adressée au *Courrier des Etats-Unis* le 28 novembre donne les informations suivantes aussi encourageantes que celles de l'*Évenement* le sont peu: — Le bateau-canon de l'amiral Aube vient de faire ses premiers essais à la Seyne. Avec son énorme canon, pesant plus de douze mille kilogrammes, il a atteint une vitesse de dix-neuf nœuds et un cinquième, dépassant ainsi d'un cinquième de nœud la vitesse requise par le ministère de la marine. La mer était assez calme et il a maintenu cette vitesse effrayante pendant plusieurs heures.

M. de la Porte, sous-secrétaire d'État aux colonies, vient d'adresser la lettre suivante à M. Maillard, député de la Seine, à propos de l'un des assassins du général de Bréa en juin 1848.

Monsieur le député et cher collègue. Vous avez bien voulu me demander des renseignements concernant le sieur Nourry (Jean Alexis), dit Nourrit, transporté à la Guyane en exécution de la peine des travaux forcés à perpétuité en laquelle a été commuée la peine de mort prononcée contre lui le 7 février 1849.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il résulte des renseignements fournis par le gouvernement de la Guyane que ce condamné s'est évadé le 18 novembre 1867, des pénitenciers de la Guyane, où il était détenu, et que depuis cette époque le département de la marine et des colonies n'a plus eu de ses nouvelles.

J'ajouterais que le sieur Nourry a obtenu remise entière de sa peine le 9 février dernier, et qu'il se trouve ainsi complètement libéré par suite de cette décision gracieuse.

Agreeez, etc.

DE LA PORTE.

Cette décision est en effet des plus gracieuses.

ACADEMIE FRANÇAISE

A la séance publique annuelle de l'Académie, du 24 novembre, M. Caro a eloquemment défendu contre Chamfort, qu'il a pris à parti, l'institution des prix de vertu.

Chamfort avait dit: « Vous humiliez l'indigence. »

M. Caro réfute cette assertion dans les termes qui suivent:

« En effet, selon le vœu du fondateur, nous mettons les heureux du siècle en dehors du concours. Avons-nous tort, et le fondateur s'est-il trompé? La vérité, la voici toute humaine, toute pratique: Si la vertu chez les pauvres est la seule

que nous devions signaler, c'est qu'elle a tout simplement plus de mérite et qu'elle est d'un autre ordre que chez les riches. Le riche, par cela seul qu'il l'est, a des devoirs que le pauvre n'a pas; il en a de bien plus étendus.

Surtout dans nos sociétés modernes, si profondément remuées par la question de la misère, le riche ne doit pas s'imaginer qu'il ait le droit de s'enfermer dans une vie de jouissance et d'oisiveté, qu'il n'ait pas de comptes à rendre à sa conscience et qu'il puisse se tenir pour satisfait si seulement il n'a pas transgressé de loi, s'il n'a violé le droit de personne. Cela ne suffit pas.

Ce qu'il faut que tout le monde comprenne, dans le temps agité et à certains égards tragiques où nous vivons, c'est que plus le riche est libre de toute contrainte plus il doit s'enchaîner lui-même: c'est que moins il a de devoirs précis, plus il doit s'en imposer, c'est en un mot que « la richesse est une fonction sociale » et que personne n'a le droit de se dispenser des exigences qu'elle crée, sous peine de forfaiture envers la société pour laquelle le riche peut être, selon son choix, ou un agent de progrès ou un fléau.

Certes, cela n'empêche pas qu'il éclate d'admirables vertus dans cette classe des privilégiés de la fortune. Il y a de bons riches, comme dit le peuple, habile à les discerner. Ces bons riches montrent parfois une pénétration, un sens dévinateur du cœur, une sagacité particulière du bien qui dépasse toutes les formules des économistes; ils ont des inventions de dévouement qui nous offrent les plus beaux spectacles: des hospices, des dispensaires gratuits, des refuges de toutes espèces, l'hospitalité de nuit, tant d'institutions publiques et tant d'autres, cachées avec une sorte de pudeur de charité.

Mais par cela seul qu'on retrouve, en cherchant bien, un devoir positif à l'origine de ces actes même quand ils vont au-delà du devoir, ils s'honorent par le mystère; ils échappent à nos louanges et l'hommage le plus délicat qu'on puisse leur rendre c'est celui d'une sympathie discrète et d'un silence ému.

Le discours dont les lignes qui précèdent sont extraites, a été souvent interrompu par les applaudissements de l'auditoire.

La politique coloniale avant 1789.

La nouvelle revue contient, dans son no du 1er octobre, sous la signature de M. Pauliat, un article sur la politique coloniale avant la révolution, d'où nous extraignons les lignes suivantes:

Le roi faisait explorer les mers, occuper de vastes régions, administrer les contrées nouvelles sans qu'il en coûtât quoi que ce fut à son trésor. Les seules pertes qu'il subissait en échange des agrandissements territoriaux que l'esprit d'aventure de ses sujets pouvait apporter à sa couronne, consistaient uniquement dans celles qui provenaient de la dispense temporaire de quelques droits d'entrée ou de sortie. Et encore doit-on faire observer que les pertes de ce chef étaient tout ce qu'il y a de plus problématique. Car, dans l'espèce, en raison du temps strictement nécessaire pour défricher des pays vierges et les mettre en valeur, la somme des marchandises entrées ou sorties de la sorte, ne pouvait être que très insignifiante.

On conviendra qu'il serait difficile de concevoir une manière plus habile et moins dispendieuse d'administrer la fortune de l'Etat, et de faire de la politique coloniale. Bien mieux même, comme beaucoup de chartes réservaient au roi le dixième des produits des mines, dans la supposition très possible où le hasard nous aurait fait tomber sur une colonie possédant des mines d'or riches et d'une extraction facile, comme au Mexique ou au Pérou par exemple, il en serait résulté que, sans avoir eu un seul denier à avancer, et tout en acquérant, à titre gratuit, la suzeraineté de territoires considérables, le roi aurait pu, du jour au lendemain, se trouver en possession d'un revenu important.

Comme cela nous rejette loin de notre politique coloniale du dix-neuvième siècle, où l'Etat engouffre des sommes énormes! Et quelle différence entre nos colo-

nies de jadis qui ne nous coutaient rien et celles que nous avons acquises depuis la Révolution et qui nous reviennent chaque année à un prix exorbitant.

En dehors des faveurs, destinées à faciliter aux compagnies la réunion de leur capital, les chartes en renfermaient encore d'autres. Dans certaines compagnies, par exemple, « des officiers », c'est-à-dire les fonctionnaires, s'intéressant pour 20,000 livres, étaient dispensés de la résidence dans la ville de leur charge, où, de par la loi, ils auraient dû obligatoirement résider, et pouvaient habiter partout où il leur plaisait, sans crainte de destitution. Dans d'autres, la même somme accordait au souscripteur le droit de bourgeoisie dans n'importe quelle ville du royaume où il lui convenait d'élire domicile.

Chose singulière, il n'est pas jusqu'aux étrangers dont l'ancien régime n'a sollicité l'argent pour la caisse de ses compagnies de colonisation. Qu'en juge: un étranger qui entrat pour une somme déterminée dans une compagnie était « réputé Français et régnicole pendant tout le temps qu'il demeurait »; après vingt années, il jouissait dudit privilège « incommutable, sans avoir besoin d'autres lettres de naturalisation »; et pour le cas où il mourrait dans l'intervalle, ses parents, quoique étrangers, avait le droit de lui succéder en tous les biens qu'il avait dans le royaume « sans exception ». Le roi renonçait à son profit à ce qu'on appelaît le droit d'anabaine.

Si l'on tient compte, fait remarquer M. Pauliat, de ce qu'il est possible de faire faire de nos jours avec une simple distinction honorifique, comme la croix de la Légion d'honneur, ou un avancement quelconque dans une des branches de notre fonctionnariat, et si l'on veut bien se pénétrer, surtout, des conditions sociales de l'ancien régime, au dix-septième siècle, on comprendra quelles primes relativement importantes les avantages dont nous venons de faire l'énumération devaient alors représenter. Mais ce qu'il y a de principalement caractéristique en ce qui les concerne, et ce sur quoi nous appuyons, c'est que, bien que ces avantages constituaient un réel motif d'attraction pour des actionnaires, il ne coûtait, pour ainsi dire, rien au roi de les accorder.

A BAS L'HIVER!

Vraiment, les Anglais nous agacent avec leurs cartes de Christmas ! Ils ont beau dire, et quoiqu'ils fassent, Non certes, ils ne feront pas.

La preuve que l'hiver farouche Soit préférable au clair soleil, Et que le soleil qui se couche Ait plus d'attrait que son réveil !

A bas l'hiver froid et humide ! Qui fait pleurer les pauvres gens, Et rougit devant l'âtre vide, Les mains des tout petits enfants !

A bas l'hiver malgré qu'il cause Du plaisir aux Anglo-Saxons : Ce temps où la barque repose Est la plus triste des saisons.

Qu'ils chantent un carol antique ! Notre République à seize ans ! Sous notre jeune République,

Nous, Français, chantons le printemps ! Chantons la saison qui ramène

Dans le port nos vaillants marins Et fait disparaître la gêne

Alors que les bateaux sont pleins !

E. V.

CRONIQUE DE LA MODE.

ELLES VONT PARTIR ?

Il paraît que nous ne les verrons plus, dit un de nos confrères.

Leurs beaux jours sont terminés; elles vont aller rejoindre les vieilles lunes, entrer dans l'oubli, se faire aussi humbles qu'elles étaient devenues orgueilleuses et si quelqu'un verse un pleur à leur sujet ce ne sera pas moi.

Nous les rencontrons partout; au bal, à la promenade; au théâtre, au concert; elles enjolissaient tout, débordaient sur les coussins, encadraient les rues,

obligeaient les passants à descendre du trottoir et à louvooyer pour arriver au but sans encombre, non sans manœuvres infiniment difficiles et savantes. Nous pestions tout bas contre elles, les envoyant au diable, les couvrant d'un regard furieux, analysant ce qu'elles pouvaient représenter de postiche et d'imaginaire.

×

Désormais, nos femmes se montreront à nous, débarrassées de ce fardeau désagréable qu'elles tenaient à honneur de traîner derrière, car vous devinez bien que je veux parler des tournures, de ces horribles tournures, contre lesquelles chacun de nous a fulminé.

La mode va changer.

Ce qui est absolument remarquable, dans ce retour à des proportions plus juste, c'est qu'il n'a pas été décidé à Paris, la ville qui, jusqu'à ce moment donnait le ton à la mode.

Paris s'est laissé distancer par Vienne.

Toutefois, fait encore plus remarquable, ce ne sont pas les dames viennoises qui ont pris la détermination de renoncer à l'arrière-train qu'elles promènent dans le jardin de la capitale autrichienne.

Sous le rapport de la mode, les dames viennoises ne sont ni plus sages, ni moins ridicules que les parisiennes.

Loin de faire fi du faux derrière, elles auraient plutôt été disposées à en exagérer les développements, si bien que la Vénus noire elle-même aurait ri d'une pareille infirmité.

Si les femmes étaient faites comme elles s'habillent; nous les entendrions gémir tous les jours sur leur malheureux destin; mais elles paraissent éprouver un malin plaisir à dénaturer ce qui sortit si parfait des mains du Créateur.

C'est peut-être, là une coquetterie très fine, une malicieuse tentation destinée à nous faire désirer pouvoir établir une comparaison entre ce qui est et ce qui paraît être.

×

Qu'on me pardonne cette divagation!... Je reviens aux dames de Vienne et à leurs tournures,

Elles ne sont pour rien, je le repète, dans la future disparition des tournures, disparition dont on parle comme devant être très prochaine; ce sont les maris viennois qui ont déclaré la guerre aux ornements postérieurs de leurs femmes.

J'entends d'ici le petit rire moqueur de mes lectrices. Il dit, ce petit rire : « Si quelque mari français s'avisait jamais de vouloir faire disparaître telle ou telle partie de l'ajustement féminin, le pauvre homme connaîtrait des jours amers ! »

Oh ! oui, bien amers, je le crois, mais les maris autrichiens sont des hommes de beaucoup d'esprit et n'ont point commis l'insigne imprudence de heurter de front ce que leurs femmes portent du côté inverse.

×

Plus de sous-lieutenant! de strapontin! de tournure! de volapiük! de nuage! car c'est sous ces noms divers que la tournure est connue.

Pour réaliser ce rêve les maris viennois ont mis à exécution une idée bien simple; ils ont pris des chiens, de pauvres chiens qui se sont vainement débattus, et ont essayé sans succès de protester contre le traitement auquel on voulait les soumettre, et tous les animaux ont été affublés d'une petite tournure qu'ils portent d'un air navré.

Dans les rues de Vienne ce ne sont maintenant que dogues, matins, griffons, havannais, épagnuels, trottant de leur mieux, désespérés et n'en pouvant mais.

En revanche, on a constaté, depuis l'apparition des chiens à faux... tout ce qu'on voudra, une notable diminution de la tournure des dames viennoises.

Quelques-unes vont jusqu'à la supprimer complètement.

Tans mieux!

Avenir de Rennes.

CHOSES ET AUTRES

A propos de ministres malades.

Savez-vous quelle différence il y a entre la chambre et les ministres?

Et bien c'est que les ministres gardent la chambre et que la chambre ne garde pas les ministres.

Dans une école laïque.

Le professeur à l'élève: Dites nous ce que vous savez sur les verbes.

L'élève après un moment d'hésitation.

M'sieu, les verbes.... c'est tout le contraire fdes rois!

Que voulez-vous dire?

Certainement puisqu'ils s'accordent toujours avec leurs sujets.

Trois heures à son rendez-vous.

Paul attendit la belle Rose.

Elle ne vint. Qu'en pensez-vous?

MORALE.

L'homme propose,

Les femmes disent: « Pose ! »

MOUVEMENT du port de Saint-Pierre

BATIMENTS DE COMMERCE,

Décembre ENTRÉES,

- 16 (Guadeloupe). H. L. C. b. g. f. c. Charlès, avec lest pour M. H. Lechapteur.
 - 18 (Cadix). Père Jacques. b. f. c. Ménage, avec sel pour M. M^{me} Guibert et fils.
 - 20 (Boston). Jeune Victor, g. f. c. Eveillard, avec farine; lard; sucre et saimoudoux pour M. R. O. Sheehan et Cie.
 - 20 (Port de Bouc). Noisiel b. f. c. Savary, avec sel pour la société des Sécheries de morues de Port de Bouc.
 - 22 (Guadeloupe). Heroïne, g. f. c. Tremintin, avec lest pour M. Beust et fils.
 - 23 (Boston). Charles Eliza, b. f. c. Scott, avec farine; biscuit; anthracite etc. etc. pour M. R. O. Sheehan et Cie.
 - (Philipsburg). Marguerite, b. f. c. Besnier, avec sel pour M. Beust et fils.
 - 23 (New-York). Arizona, g. a. c. Lohnes, avec farine; biscuit; sucre et beurre pour M. J. B. A. Dain.
 - 24 (Port de Bouc). Adéla, b. f. c. Touzé, avec vin et sel pour M. J. L. Vincent.
 - (Bridgewater). Scylla, g. a. c. Nass, avec planches; bardeaux; lattes etc. etc. pour M. F. Lebut.
 - 27 (Sydney). Francis, b. g. f. c. Bechel, avec charbon pour M. L. Mazier.
- Décembre SORTIES.
- 16 (St-Martin de Ré). Zacharie, b. g. f. c. Mary, avec 187.000 k. morue verte chargé par M^{me} V^e Ed. Thomazeau et Cie.
 - 17 (Bordeaux). St-Claire, g. f. c. Nicol, avec 135.850 k. morue verte chargé par M. J. Clément.
 - (Bayonne Bayonnaise, g. f. c. Roussel, avec 60.692 k. morue verte 1.327 k. morue sèche 3.194 k. roges de morues 499 k. issues de morues 1.012 k. harengs chargé par M. M. St-M^{me} Légaspe Neuveu et Cie.

Du 16 au 23 décembre 1886.

Naissances.

Dagort. Augustine-Léonille, fille de Dagort, Constant-Joseph, commerçant et de Masquaire, Lucie-Josephine, sans profession rue Granchain.

Hamoniaux, Jules-Léon, fils de Hamoniaux, Michel-Marie, armateur, et de Lafargue, Marie-Louise-Julia, sans profession, rue Granchain.

Petitpas, Emile-Ferdinand, fils de Petitpas, Clémence, sans profession et de père inconnu, rue non-dénommée.

Dithurbide, Pauline-Marianne, fille de Dithurbide-Michel, marin et de Marienne-Hodge, ménagère, rue Jacques-Cartier.

Coalfoad, Paul-Louis, fils de Maria-Coalfoad, domestique, et de père inconnu, rue de l'hôpital.

Letournel, Fernand-Joseph-Maurice, fils de Joseph Letournel, charpentier et de Grosvallet Jeanne-Louise, sans profession, rue Ange Gautier.

Deschamps, Minie-Gabrielle-Léonie, fille de Deschamps, Louis-Léon, commis négociant et de Arnau, Marie-Josepha, sans profession, rue Bisson.

Publications de Mariages,

Lebrec, Eugène-Marie, tonnelier et de Chevalier, Eugénie-Marie sans profession.

Rosse, Auguste-Nicolas-Désiré, marin, avec demoiselle Bourgeois, Esther-Julie, sans profession.

Bourgeois, Armand-Adolphe, marin, avec

s demoiselle Handrahan, Catherine, sans profession,

Décès.

Goutière, Eugène-Thomas, âgé de 4 ans, né à St-Pierre.

Tual, Jean-Marie, marin, âgé de 26 ans, né à l'île d'Ouessant (Finistère).

Gorman, Joseph-Jean-Marie, âgé de 2 mois né à Saint-Pierre.

Gaspard, Charles, âgé de 3 ans, né à St-Pierre.

Couchouron, Louis, marin, âgé de 30 ans, né à Dirinon (Finistère).

Le gérant A. Lelandais.

ANNONCES

Purge d'hypothèques légales

Par acte passé le 30 novembre dernier devant M^e Eugène Salomon, notaire aux îles St-Pierre et Miquelon et les témoins qui ont signé au dit acte avec le dit notaire, le dit acte transcrit au bureau des hypothèques des îles St-Pierre et Miquelon, le trois décembre suivant, vol. 13 art. 1231 (Répertoire vol. 3 case 862), M. Ernest Hamel, syndic des gens de mer et M. Albert Hamel, conservateur des hypothèques, tous deux domiciliés à St-Pierre, île de St-Pierre, ont vendu à M. Jules Hamel, nég^t. et armateur, domicilié au même St-Pierre les deux tiers indivis appartenant aux deux vendeurs, conjointement avec l'acquéreur, d'un terrain sis au dit St-Pierre rue Joinville, borné au Nord, par M. François Hamel et M. Cecconi, à l'Est par Louis Hubert et Hamayon, à l'Ouest par M^{me} Harrisandy.

La dite vente a été faite moyennant le prix principal de quatre mille francs, en sus des charges, la dite somme de quatre mille francs représentant la part afférente aux vendeurs dans une obligation de six mille francs inscrite au profit de M. Léonie Coste et que l'acquéreur s'engage à payer en leurs lieux et place.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de 1^{re} instance des îles St-Pierre et Miquelon, le vingt-sept décembre courant et le procès-verbal de dépôt dressé par M. le greffier, a été signifié le vingt-neuf du même mois courant:

1^o à M. le Procureur de la République près le tribunal civil de 1^{re} instance des îles Saint-Pierre et Miquelon;

2^o à M^{me} Ernest Hamel, née Hortense Fréchon, sans profession, demeurant et domiciliée avec son mari M. Ernest Hamel syndic des gens de mer à St-Pierre îles de Saint-Pierre;

3^o à M. Ernest Hamel, sus-dénommé et qualifié en la qualité de mari de M^{me} Ernest Hamel exerçant les droits et actions de celle-ci;

4^o à M^{me} Albert Hamel, née Ernestine Gautier, sans profession, demeurant et domiciliée avec son mari M. Albert Hamel, commis des directions de l'Intérieur à St-Pierre, île de St-Pierre et y exerçant les fonctions de conservateur des hypothèques;

5^o à M. Albert Hamel, sus-dénommé et qualifié en sa qualité de mari de Madame Albert Hamel, exerçant les droits et actions de celles-ci.

L'acte de vente indique comme précédents propriétaires, les époux Joseph Coste.

La signification faite le vingt-neuf décembre courant, comme il vient d'être dit, a eu lieu en exécution des dispositions de l'article 2194 du Code civil.

Et l'exploit de la dite signification a notifié que tous ceux, du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale, n'étant pas connus du requérant, celui la ferait publier la dite signification, en conformité de l'avis du Conseil d'Etat des 9 mai, 1^{er} juin 1807, dans le journal l'Indépendant des îles St-Pierre et Miquelon.

La présente insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale.

St-Pierre, île de St-Pierre, le trente décembre mil huit cent quatre vingt six.

L'agrément de M. Jules Hamel,
A. BEHAGHEL.

EN VENTE

À l'imprimerie Lelandais

CALENDRIER POUR 1887

Simple	0 fr. 25
Cartonné , , , , ,	0 50

A VENDRE DE GRÉ à GRÉ

La goëlette OCTAVIE, doublée en zinc, jaugeant 79 tonneaux 97 centièmes construite à Dieppe.

La goëlette JANVIER, doublée en zinc, jaugeant 69 tonneaux 59 centièmes construite à Georges Rivière (Cap Breton).

La goëlette ÉTÉ, doublée en zinc, jaugeant 51 tonneaux 08 centièmes construite à la Nouvelle-Ecosse.

S'adresser pour renseignements à MM. POURPOINT et fils, à Saint-Pierre et Miquelon ou à Dieppe.

LIGNES BOSSIÈRE FRÈRES & C[°].

AVIS.

LE VAPEUR

HENRI IV

partira

DE SAINT-MALO

pour

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

le 20 mars 1887.

Prendra fret et passagers.

EON ET ETCHEVERRY F^{es}

préviennent le public qu'ils viennent de recevoir un assortiment de Caoutchoucs et Over-Shoes pour dames et Over-Shoes pour hommes, qu'ils vendront à des prix très-modérés.

A LOUER

Une très-belle

propriété

située route Iphigénie.

Pour tous renseignements, s'adresser à Madame veuve HÉRAULT.
Chez M. Chambert. 5—

A VENDRE.

Une maison à étage avec grenier, comprenant 4 chambres au 1^{er}, 4 appartements au rez-de-chaussée, magasin, cave, cour et jardin.

Facilité de paiement.

S'adresser à M^{me} Eulalie Dufau, rue Borda,

HOTEL INTERNATIONAL.

J. B. DUQUESNEL, PROPRIÉTAIRE

Attentions